

Question de **l'asile** à Dijon: agir face à un **Etat déficient**

A Dijon, la situation des demandeurs d'asile est critique. Soit la préfecture fait preuve de passivité à leur égard, soit elle s'associe à la mairie dans le cadre d'opérations d'expulsions de squats. Face au désengagement de l'Etat, la solidarité s'organise.

Ligue des droits de l'Homme, section de Dijon

Depuis l'été 2011, les associations en lien avec les demandeurs d'asile se sont particulièrement inquiétées, et ont alerté les pouvoirs publics sur les conditions d'accueil de ceux-ci. En effet, la conjonction de la situation dans la Corne de l'Afrique et en Lybie (guerre en Somalie, persécutions au Soudan, tensions en Ethiopie et en Erythrée, chute de Kadhafi, libérant les réfugiés d'Afrique subsaharienne qu'il détenait pour le compte de l'Europe...) et de la révision générale des politiques publiques (RGPP), en France, concentrant le traitement des dossiers des demandeurs d'asile dans les seules préfectures de région, a conduit à un total engorgement des dispositifs d'accueil. Nous nous sommes ainsi retrouvés avec plus de six cents demandeurs d'asile, déclarés sur le département de la Côte d'Or. L'Etat n'assurait pas l'hébergement, alors même qu'il s'agit d'une obligation de droit, garantie par les traités internationaux, dont la France est signataire. En novembre, un pas était franchi avec la création d'un collectif d'organisations qui, aussitôt, s'est exprimé dans la presse, a organisé des manifestations, a demandé à être reçu à la préfecture. Il s'est heurté à la passivité

des pouvoirs publics, avec des interlocuteurs n'ayant visiblement aucun moyen de répondre à la gravité de la situation. Dans le même temps, la situation de nombreux demandeurs d'asile, réduits à coucher dans la rue ou dans des abris de fortune, devenait de plus en plus intenable, avec l'arrivée des premiers grands froids.

La logique d'affrontement de la préfecture

Face à cette situation bloquée, quelques militants ont ouvert un squat dans une ancienne boucherie désaffectée, bâtiment appartenant à la ville de Dijon. Cela a donné un premier ballon d'oxygène, mais très limité du fait des capacités d'hébergement réduites, de l'absence de chauffage, de la précarité des raccordements électriques «sauvages». Pourtant, des actions de solidarité se sont organisées autour de ce lieu, fourniture de matelas, de couvertures, portes ouvertes, avec repas pris en commun. Au sein du collectif d'organisations, la réflexion s'est engagée sur la recherche de solutions plus adaptées. Aussi, à l'issue d'une nouvelle manifestation devant la préfecture où nous n'avions obtenu, une fois de plus, aucune réponse concrète, un nouveau

lieu a été ouvert le 26 janvier. Il s'agit de l'ancien internat de l'Ecole nationale des greffes, lieu appartenant à l'Etat, chauffé, avec sanitaires et eau courante, conçu pour l'hébergement d'étudiants et aujourd'hui désaffecté, en attente d'être vendu.

La préfecture s'est aussitôt située dans une logique d'affrontement. Alors que nous lui demandions de négocier la meilleure gestion possible de ce lieu, ce qui ne faisait que lui permettre de commencer à répondre à ses obligations légales, nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir. Dès le lendemain, un huissier était sur place, bientôt suivi d'une assignation au tribunal d'instance pour une demande d'expulsion. Il y avait soudain un trouble intolérable à l'ordre public, alors que celui-ci n'était visiblement guère troublé par des gens à la rue par moins dix degrés. Après une suite de procédure, un délai a été obtenu (jusqu'au 15 juillet) par le juge de l'exécution, confirmé par la cour d'appel, au motif fort intéressant du principe de l'inertie de l'Etat à remplir ses obligations.

Alors qu'un rendez-vous était programmé pour le 5 juillet, entre associations et préfecture, pour discuter de conditions de relogement des habitants du squat,

AU SOMMAIRE

➤ **Droit d'asile**
Question de l'asile à Dijon : agir face à un Etat déficient

LDH Dijon **9**

➤ **Droit pénal**
Le harcèlement sexuel sort du Code pénal

Patrick Canin **12**

➤ **Santé**
Soins psychiatriques et libertés

Henri Leclerc **14**

➤ **Démocratie**
La politique de l'immigration et son langage

Emmanuel Terray **18**

➤ **Travailleurs sans papiers**
Régularisations : les luttes, les données, le bilan

Dominique Guibert **22**

nous avons eu affaire, le 2 juillet, à un véritable coup de force, organisé conjointement par la préfecture et la mairie.

Violences policières au nom de la sécurité

A dix heures du matin, sans que quiconque ait été prévenu, des CRS ont bouclé le quartier, sont rentrés dans le lieu d'habitation, les habitants n'ont eu que quelques minutes pour prendre des affaires. Ils ont ensuite été emmenés dans une ancienne caserne pour être « triés » en fonction de leur situation. Pendant ce temps, le préfet tenait une conférence de presse en compagnie du maire, où il critiquait les associations et proférait deux contrevérités. D'une part, il affirmait que les demandeurs d'asile avaient pu être assistés, alors que jusqu'à ce que le « tri » soit quasiment fini, aucun militant associatif n'avait pu intervenir. D'autre part, il prétendait que les personnes avaient été relogées. En fait, sur plus de trois cents personnes expulsées, dix-neuf se sont vues proposer un hébergement stable, cent quatorze ont été expédiées dans des hébergements d'urgence dans toute la France – que certaines ont déjà aujourd'hui dû quitter –, les autres se sont simplement retrouvées mises à la rue. Nous avons appris après coup que cette opération était fondée sur un arrêté du maire de Dijon, pris au nom de la sécurité des locaux, sans que ni les habitants ni les associations n'en soient informés. Deux manifestations ont eu lieu suite à cela, une spontanée le jour même, l'autre quelques jours après, avec installation symbolique de tentes devant la mairie. Elles ont été à chaque fois dispersées brutalement par la police, alors qu'elles étaient totalement pacifiques. Une manifestante a même dû être hospitalisée. Elle a porté plainte, soutenue par notre section. Nous avons aussi décidé, en accord avec les instances nationales de la LDH, d'atta-

On peut considérer que nous avons fait œuvre utile, en permettant tout à la fois à toutes ces personnes de passer quelques mois à l'abri, en leur renvoyant l'image d'une France fraternelle et solidaire, et en mettant sur la place publique les conditions scandaleuses d'accueil des demandeurs d'asile.

quer en justice l'arrêté du maire. Aujourd'hui, les demandeurs d'asile expulsés ont réinvesti le premier squat, dans des locaux municipaux, et ils ont ouvert un nouveau lieu, dans une propriété privée vacante. Dans les deux cas, un contentieux juridique est en cours avec les propriétaires. Pour les locaux privés, nous sommes en attente d'un jugement de la cour d'appel pour le 11 septembre.

La force de rassemblement d'un collectif

Tout d'abord, quelles que soient les suites, on peut considérer que nous avons fait œuvre utile, en permettant tout à la fois à toutes ces personnes de passer quelques mois à l'abri, en leur renvoyant l'image d'une France fraternelle et solidaire, et pas seulement celle de la xénophobie d'Etat, et en mettant sur la place publique les conditions scandaleuses d'accueil des demandeurs d'asile.

Un point fort important a été la création et le fonctionnement d'un collectif très large de vingt-huit organisations⁽¹⁾. Faire s'engager ensemble et parler d'une seule voix, face aux pouvoirs publics, mouvements de défense des droits de l'Homme, associations confessionnelles, caritatives, de solidarité avec les migrants, principales organisations syndicales, mouvance libertaire, n'était pas gagné d'avance, et pourtant cela fonctionne depuis neuf mois, avec quelques « coups de gueule » ou tiraillements, mais surtout du respect réciproque, de la solidarité et une grande complémentarité. Certains sauront mieux monter des dossiers juridiques, d'autres trouver des matelas et de la nourriture, faire de la plomberie, organiser une manifestation, faire de la communication, ou ouvrir un squat selon les compétences et les cultures d'organisation. Au final, l'ensemble arrive à se coordonner par le biais de réunions régulières, et d'un forum permanent par mail. La Ligue des

Suite aux expulsions, des tentes ont été symboliquement installées devant la mairie de Dijon. Elles ont été à chaque fois dispersées brutalement par la police, alors que cette action était totalement pacifique.

droits de l'Homme s'est, en tout cas, fortement engagée depuis le début, en allant dans le sens de l'unité, donc de la force du mouvement dans sa diversité. Nous avons pu aussi bénéficier d'un soutien matériel appréciable de la Banque alimentaire, des Restos du cœur et du Secours populaire.

De l'attitude de l'Etat, et de la mairie

Ces actions ont permis de créer un mouvement de sympathie fort autour des demandeurs d'asile, et de diffuser une information large, bien relayée par la presse écrite, les radios, la télévision locale. La tactique de la préfecture d'essayer de provoquer la peur en diffusant, devant les tribunaux et dans la presse, une image stigmatisante des demandeurs d'asile, présentés comme violents et dangereux, ne semble guère avoir fonctionné. On peut même penser que la cohabitation, souvent dans la pénurie par rapport aux choses les plus élémentaires, de personnes différentes par la langue, la culture, venant parfois de pays que des guerres opposent, ayant pour beaucoup subi des traumatismes forts, est remarquable. L'attitude de l'Etat pose de sérieux problèmes. Cela a com-



© DK

mencé par l'entrée de la police dans les squats, sans mandat d'un juge pour contrôles d'identité, ce qui relève de la violation de domicile, puis ont suivi l'enquête dans l'entreprise et auprès de la banque d'un militant engagé dans le soutien, les pressions auprès d'un militant soudanais, demandeur d'asile, au moment de son passage à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), où il a plus été question de ce qui se passait à Dijon que des motifs de sa demande d'asile. L'apogée a été atteinte par l'opération policière du 2 juillet, et les violences policières. Mais tous ceux qui sont engagés dans le soutien aux demandeurs d'asile ont aussi été choqués par la position du maire de Dijon, personnalité politique nationale, président du groupe PS au Sénat. Si nous pouvons avoir des points d'accord pour dénoncer la régionalisation du traitement de la demande d'asile, sa caution puis sa participation aux pires pratiques de la préfecture nous interpelle. Cela a aussi été le cas avec l'expulsion de familles roms de bâtiments municipaux vacants, sans même une décision de justice. Cependant, suite au débat national déclenché par l'expulsion de Roms cet été, il

nous a été affirmé qu'il ne serait pas procédé à de nouvelles expulsions dans l'attente d'une réunion de concertation (que nous avons demandée). Simple trêve ou évolution réelle, l'avenir le dira.

L'Etat se dérobe devant ses tâches

Nous avons le sentiment que, au-delà des déclarations de principe sur la nécessité d'un traitement digne des personnes, la priorité du maire, c'est d'avoir le moins possible de demandeurs d'asile dans sa ville, et que leur misère ne se voie pas. On retrouve là, au niveau local, ce que nous avons connu depuis des années au niveau national, avec les résultats catastrophiques que l'on connaît, ne surtout pas bien recevoir les gens, de peur qu'il n'en vienne trop. Par contre, les députés PS du département, le groupe municipal des Verts et le Parti de gauche ont eu une attitude beaucoup plus respectueuse et solidaire. Un des points de blocage essentiel avec les pouvoirs publics est la question de la mise en procédure prioritaire, débouchant dans la plupart des cas sur un refus des demandes d'asile avec les personnes venant de la Corne de l'Afrique, du fait des pro-

blèmes de lecture d'empreintes. Dès la période où ils déposent un recours en Cour nationale du droit d'asile (CNDA) contre le refus de l'Ofpra, l'Etat les considère comme n'ayant plus aucun droit et devant quitter le territoire, alors que tout le monde sait bien que le retour dans des pays comme le Soudan ou la Somalie, où ils ont fui les pires persécutions, est pratiquement impossible. On se retrouve avec des personnes qui ne peuvent aller nulle part ailleurs et qui, en France, n'ont pas le droit de travailler et ne bénéficient d'aucune aide.

Il se pose aussi de nombreuses questions matérielles. Aujourd'hui, des associations et des bénévoles se démènent seuls, sans toucher pour cela un euro public, avec aussi des appels à la solidarité pour trouver de la nourriture, des couchages, assurer un accompagnement juridique, social, psychologique, sanitaire, à des êtres humains qui, pour certains, ont de lourdes problématiques, suites notamment de sévices subis avant d'arriver en France, et de l'angoisse permanente quant à leur devenir. Si l'Etat continue de se dérober devant ces tâches, qu'il devrait assumer, nous atteindrons la limite de nos possibilités. ●

(1) Acat Dijon, Action catholique ouvrière, Adisar, Afrane Bourgogne, Amnesty international, Attac 21, Agir ABCD, CFTD 21, CGT 21, Club Unesco Dijon, CCFD terre solidaire, CNT 21, CSF, Espace autogéré des Tanneries, Euphorbe en Illabakan, Fraternité Saint-François d'Assise, FSU 21, Cimade, La Vie Nouvelle, Ligue des droits de l'Homme, Mrap, Pastorale des migrants, RESF 21, SOS refoulements, Syndicat de la magistrature, Sud Santé, Tends la main sans abri, Urgence solidaire.